

	<h1>COMMISSION SPORTIVE</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
<h2>REGLEMENT SPORTIF CHALLENGES JEUNES</h2>		

▪ **ARTICLE 1 : DEFINITION**

Le CD 42 organise un « Challenge Loire Jeunes Noël GRANGE » pour les catégories U13, U15, U17 et U18.

▪ **ARTICLE 2 : DOTATION**

Les équipes finalistes reçoivent Coupes et Récompenses.

▪ **ARTICLE 3 : EQUIPES ENGAGEES**

- Les Groupements Sportifs ne peuvent engager qu'une équipe par catégorie et par genre. Les CTC ont le choix d'engager une seule équipe en entente ou inter équipe ; elles peuvent également engager une équipe en nom propre pour chaque club composant la CTC.

- Les clubs engageant une équipe en entente consomment tous les droits à engagement des clubs composant l'entente.

- Le nombre d'engagements est limité à 36 équipes par catégorie. Si le nombre d'inscrit dépasse le nombre de 36, priorité sera donné aux clubs en règle avec la Charte de l'Arbitrage ou assurant la mise en formation d'arbitres.

- Les équipes non engagées dans les Championnats Jeunes ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.

- Les équipes engagées en Championnat Fédéral ou Régional ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.

- Seuls les joueurs de la catégorie considérée ayant participé au minimum à la moitié des rencontres aller-retour de la Phase 2 ou n'ayant joué que dans cette équipe en Phase 2 peuvent participer aux rencontres.

- Peuvent également participer : les joueurs évoluant régulièrement dans les divisions inférieures ; les joueurs de catégorie d'âge inférieur à condition qu'ils soient régulièrement surclassés, à l'exception des joueurs brûlés dans un championnat Région.

▪ **ARTICLE 4 : DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS**

Elle est fixée par la commission sportive par voie de BO.

▪ **ARTICLE 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE**

Afin d'établir une équité sportive, il est appliqué un système de handicap par catégorie. Les équipes ayant refusé en fin de 1^{ère} phase le niveau auquel elles avaient droit sportivement se verront appliquer le handicap conforme à ce niveau quel que soit celui auquel elles évolueront en 2^{ème} phase.

REGLEMENT SPORTIF – CHALLENGES JEUNES NOËL GRANGE

	NIVEAU	D1		D2		D3	
NIVEAU	Classement Championnat	1 ^{er} à 3 ^{ème}	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	1 ^{er} à 3 ^{ème}	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	1 ^{er} à 3 ^{ème}	4 ^{ème} à 6 ^{ème}
D1	1 ^{er} à 3 ^{ème}	X	+7	+15	+20	+25	+30
	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	-7	X	+7	+15	+20	+25
D2	1 ^{er} à 3 ^{ème}	-15	-7	X	+7	+15	+20
	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	-20	-15	-7	X	+7	+15
D3	1 ^{er} à 3 ^{ème}	-25	-20	-15	-7	X	+7
	4 ^{ème} à 6 ^{ème}	-30	-25	-20	-15	-7	X

ARTICLE 6 : ORGANISATION

Journée	Format	Durée
Cadrage	- Match à élimination directe (par zone)	1h30
1^{er} Tour	- 6 plateaux qualificatifs par catégorie (tirage au sort intégral). - 3 équipes par plateaux - Chaque équipe disputant 2 rencontres	De 14h00 à 17h30 le samedi (si possible)
2^{ème} Tour	- 2 plateaux qualificatifs par catégorie (tirage au sort intégral). - 3 équipes par plateau - Chaque équipe disputant 2 rencontres	De 14h00 à 17h30 (si possible)
Finale	- Match catégorie par catégorie avec unité de lieu	1 journée

- Les rencontres du tour de cadrage opposeront des équipes classées hiérarchiquement dans les niveaux les moins élevés (le tirage au sort est effectué par zone).

- Deux plateaux de rencontres suivront ce 1^{er} tour. Pour chaque catégorie ; le premier plateau réunira 18 équipes en 6 lieux ; le second plateau rassemblera 6 équipes en 2 lieux. Chaque plateau débouchera sur un vainqueur à l'issue de 2 rencontres. Les vainqueurs du dernier plateau s'opposeront en finale.

- Chaque plateau se déroulera sur le terrain du groupement sportif le moins bien établi hiérarchiquement (ou en cas d'égalité de niveau sur le terrain du 1^{er} nommé). Un club ne peut recevoir qu'un seul plateau. A défaut d'un nombre suffisant de plateaux, il sera fait appel à des clubs possédant 2 gymnases ou proposant 2 journées (samedi-dimanche). En cas de renonciation dûment justifiée, le Groupement sportif moins bien classé suivant immédiatement le groupement sportif renonçant sera désigné comme organisateur du plateau.

REGLEMENT SPORTIF – CHALLENGES JEUNES NOËL GRANGE

- Lors des plateaux, l'ordre des matches se déroule de la façon suivante :
 - Match 1 : Club recevant / club le plus proche géographiquement du club recevant.
 - Match 2 : Perdant du match 1 / 3^{ème} club
 - Match 3 : Gagnant du match 1 / 3^{ème} club

- Les règles de participation des joueurs sont celles régissant les championnats départementaux.

- Le Challenge se déroule conformément aux divers Règlements Fédéraux (Règlements Généraux, Règlement Sportifs, etc.) et selon les règlements en vigueur au niveau du CD42.

- Toutefois la durée des rencontres lors des plateaux est ramenée à :
 - U17-18 ⇒ 4x8 minutes
 - U15 ⇒ 4x7 minutes
 - U13 ⇒ 4x6 minutes

- Les finales se déroulent sur terrain neutre.

▪ ARTICLE 7 : REGLEMENT FINANCIER

- Jusqu'à la finale, les frais d'arbitrage sont à la charge des équipes en présence.

- Les frais d'arbitrage des Finales sont à la charge du CD42.

- Dans la mesure de son possible, la Commission des Officiels utilisera les plateaux comme support de formation. Dans ce cas, seules les indemnités de match des arbitres seront à la charge des clubs.

▪ ARTICLE 8 : RESULTAT

- Le tour de cadrage étant à élimination directe, si le résultat est nul à l'expiration de la quatrième période, le jeu doit être continué par une prolongation (durée variable suivant la catégorie : U17-18 ⇒ 5 minutes ; U15 ⇒ 5 minutes ; U13 ⇒ 3 minutes), puis évidemment par autant de périodes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

- Aux plateaux qualificatifs, les résultats nuls à l'expiration de la quatrième période seront validés. Le forfait d'une équipe sur un match entraîne son forfait pour tout le plateau.

Le classement est établi en tenant compte du nombre de points.

Il est attribué : 2 points pour une rencontre gagnée.

1 point pour un score nul.

0 point pour une défaite

- En cas d'égalité de points à l'issue du tournoi, les 1^{ers} seront départagés en fonction de leur résultat à un concours de lancers francs. Ce concours se déroulera de la façon suivante :

REGLEMENT SPORTIF – CHALLENGES JEUNES NOËL GRANGE

Les 2 équipes désignées pour le 1^{er} match procéderont avant celui-ci à une série de 2 lancers-francs exécutée alternativement par 5 joueurs différents. Si à l'issue de ces dix lancers, les clubs sont à égalité, on fera tirer 2 lancers supplémentaire à un 6^{ème} joueur, etc... (Système de la mort subite).

Avant le début du 2^{ème} match, la 3^{ème} équipe effectuera cette série de lancers francs ; là encore, s'il y a égalité entre équipes, on fera tirer 2 lancers supplémentaire à un 6^{ème} joueur, etc... (Système de la mort subite).

- Le groupement sportif vainqueur à l'issue d'un plateau est qualifié pour la phase suivante.

- La feuille de marque est **tenue en e-marque**. Les fichiers e-marque seront envoyés au club recevant par la Commission Sportive.

- La saisie du résultat est de la compétence du Club recevant.

▪ ARTICLE 9 : DIVERS

- Tous les cas non prévus au présent Règlement, ainsi que tous les litiges seront réglés par les Commissions compétentes du Comité de la Loire.

- Le fait pour un Groupement Sportif de s'engager dans cette compétition implique pour lui l'acceptation sans réserve du présent règlement.

- En ce qui concerne les pénalités financières en matière de forfait, le tour de cadrage est considéré comme des éliminatoires et les plateaux comme des ¼ de finale.